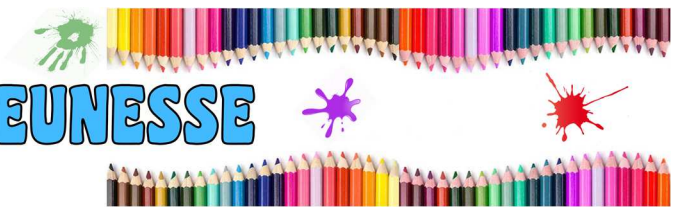




# SERVICE ENFANCE JEUNESSE



## INSCRIPTION SCOLAIRE Ecole Georges Huré

### Ecole élémentaire G.Huré

1 rue Saint Leu

Tél : 01 45 98 91 74

---

# INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2019-2020

---

Ecole Élémentaire G.Huré

---



L'inscription scolaire des enfants se fait en Mairie et sur rendez-vous.

**Début des inscriptions** : lundi 14 janvier 2019

**Fin des inscriptions** : vendredi 22 février 2019

1/ Compléter le dossier d'inscription scolaire, il comprend:

- 👉 La fiche d'inscription,
- 👉 La fiche d'autorisation,
- 👉 Le mandat de prélèvement si besoin,

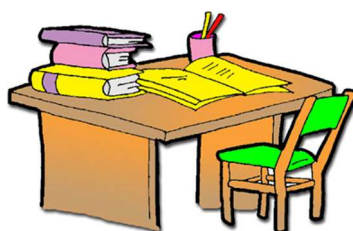
2/ Une fois le dossier scolaire complété, merci de contacter Madame DUPONT du Service des Affaires Scolaires au 01-45-98-63-19 pour convenir d'une date de rendez-vous. Il faut compter au minimum 30 minutes.

Lors du rendez-vous se munir du dossier d'inscription de votre enfant qui doit être **dûment complété et signé.**

## **ATTENTION:**

🕒 **Venir avec les originaux et les copies de chaque document demandé.**

**L'inscription de votre enfant sera validée lors du rendez-vous si le dossier est COMPLET.**



## Documents à fournir pour le dossier d'inscription

- Le livret de famille: la page des parents et la page de l'enfant à inscrire ou une copie d'extrait d'acte de naissance.
- Un justificatif de domicile (EDF-assurance habitation-compromis de vente pour achat),
- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique (**ex: carnet de santé**),
- L'avis d'impôts **2018** sur les revenus 2017 (Copie de toutes les pages) pour le calcul de la facturation (cantine, Accueil de Loisirs, accueil pré et post scolaire, étude),
- Justificatif de la garde de l'enfant en cas de séparation des représentants légaux.

## Documents à fournir par les familles directement à l'école à la rentrée :

- Certificat de radiation de l'école précédente en cas de déménagement

## INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Voici les différents modes de règlement des prestations scolaires:

- Le prélèvement automatique qui intervient entre 5 et le 10 du mois suivant la réception de la facture (remplir et signer le mandat de prélèvement bancaire ci joint).
- Le paiement en ligne, lors du rendez-vous pour l'inscription scolaire, on vous remettra vos codes d'accès afin d'aller sur votre portail famille. Il suffira via le site internet de la ville [www.perigny-sur-yerres.fr](http://www.perigny-sur-yerres.fr) de cliquer sur « portail famille » pour accéder à votre dossier et payer en toute sécurité vos factures par carte bancaire. Vous pourrez également grâce au portail faire vos réservations pour les Accueils de loisirs des mercredis (ALSH) et vacances mais aussi la restauration scolaire.
- Le chèque bancaire ou postal uniquement libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC.
- En espèces directement à l'accueil de la Mairie.

## **VOS INTERLOCUTEURS**

---

**Mairie de  
Périgny-sur-Yerres**

**Service Enfance Jeunesse  
Affaires scolaires**

---

**Maire adjointe Chargée des Affaires Scolaires  
Enfance Jeunesse:**

**Nathalie FIACRE**  
Reçoit uniquement  
sur rendez-vous

**Coordinatrice du Service Enfance Jeunesse:**

**Séverine FOURNIER**  
**Severine.fournier@perigny-sur-yerres.org**  
Téléphone: 01 45 98 60 15

**Service Affaires Scolaires:**

**Christel DUPONT**  
**christel.dupont@perigny-sur-yerres.org**  
Téléphone: 01 45 98 63 19

**Accueil de loisirs élémentaire  
Directrice:**

**Servane WOHLGROTH**  
**servane.w@perigny-sur-yerres.org**  
Téléphone : 06 74 78 92 12